

SERVICE PUBLIC : DES ÉQUILIBRES DOIVENT ÊTRE RECHERCHÉS

D'ici le 31 décembre prochain le Gouvernement doit annoncer sa **décision sur l'augmentation qu'il consent pour le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics de l'Électricité (TURPE)**. Celle-ci va arriver dans une période trouble de crise financière.

L'État français doit donc veiller à **respecter des équilibres délicats** entre **l'amélioration de la qualité du Service Public**, **le pouvoir d'achat des ménages**, **les conditions d'emplois des salariés** des Industries Électriques et Gazières et **la relance de l'économie**.

Il n'a pas pléthore de solutions : **pour la FCE-CFDT, l'État doit respecter les engagements du contrat de Service Public et mettre la main à la poche.**

Le **contrat de Service Public** dit deux choses importantes :

- les **investissements** dans les **réseaux de transport** et de **distribution** doivent permettre d'une part de **sécuriser le réseau de transport** et d'autre part de **limiter les temps de coupure pour les clients finaux**,
- les **tarifs de l'électricité** doivent **augmenter** moins que l'inflation sur 2005/2006 et **autour de l'inflation pour les trois années suivantes**.

Le premier point du contrat oblige l'État à **donner les moyens nécessaires à RTE et ERDF** pour répondre à la mission essentielle qui leur est confiée. Après deux phases de consultation publique, auxquelles la FCE-CFDT a participé, la **CRE a proposé une augmentation du TURPE d'environ 10%**. La FCE-CFDT veillera à ce que **les deux filiales d'EDF aient les moyens pour améliorer la qualité du Service Public de l'électricité en France et aux frontières**.

Le deuxième point parle de lui-même. **Ce n'est pas aux clients de payer la facture des sous investissements** des quinze dernières années. La FCE-CFDT sera tout aussi vigilante sur ce point.

Mais qui va payer alors ? Si nous sommes logiques, entre les réseaux et les clients il y a... le producteur. La solution de facilité serait pour l'État de réclamer encore plus de rentabilité, donc encore plus de gains de productivité à EDF SA.

Là, il faut dire **Stop ! Les salariés ont déjà largement donné**. Les négociations salariales

montrent que pour le patronat, ils n'ont pas encore assez donné. **Mais alors, Monsieur Sarkozy, où vont-ils trouver le pouvoir d'achat qui permettra de relancer l'économie ?** Pas dans les actions d'EDF, même s'ils en possèdent, ni dans les salaires que vos représentants refusent d'augmenter.

Il n'y en a qu'un qui puisse payer pour préserver les bons équilibres. **Le seul qui n'ait pas encore mis la main à la poche : c'est L'État, Monsieur Sarkozy**. Alors plus d'hésitation, il faut **renoncer à une partie du dividende qu'EDF doit verser au titre de 2008**. Ce serait une **mesure de justice qui permettrait aux grands équilibres d'être respectés**.

Cette mesure ne pourrait être que temporaire puisqu'il est normal que l'État, comme tout actionnaire, retrouve sur la durée une juste récompense des risques qu'il prend. **Cependant, il y a deux questions qui doivent être résolues rapidement**.

Il faut apporter une réponse à la question suivante : **pourquoi ERDF doit faire remonter 75% de son résultat net courant à sa maison mère alors que RTE «ne» fait remonter que 60% et que la moyenne du CAC40 est d'environ 40% ?** La réponse est simple, ne faisons pas une exception de ce point et alignons la pratique d'ERDF et de RTE avec celle des grands groupes cotés.

Il faut aussi **redonner un sens industriel à notre action**. Arrêtons de faire baisser le TURPE, comme il y a 4 ans, pour le regretter ensuite et le faire augmenter fortement le coup d'après. Dans le même esprit **mettons fin à l'hérésie qui consiste à faire acheter les pertes des gestionnaires de réseaux sur le marché de gros !** Pourquoi ENEL, POWEO, GDF Suez, Exeltium, etc. auraient-ils le droit d'acheter de l'électricité «sortie» de centrale et pas RTE ou ERDF ?

Pour la FCE-CFDT des leviers existent aujourd'hui et pourront être appliqués demain pour équilibrer les efforts en faveur d'un meilleur Service Public, à la condition de retrouver un sens industriel là où la finance dirige.

Edito de votre administrateur CFDT

Pour me contacter :

Philippe PESTEIL

EDF – DTG

21, avenue de l'Europe
BP 41
38040 GRENOBLE CEDEX 9

Mobile : 06-21-72-29-97

Tél. : 04-76-20-22-21

Fax : 04-76-20-22-38

Courriel :

philippe.pesteil@edf.fr
pesteil.philippe@orange.fr

1 – EDF et CONSTELLATION : L'HISTOIRE DOIT-ELLE CONTINUER ?

Une nouvelle séance du **Conseil d'administration d'EDF SA** a été consacrée à Constellation Energy le **2 décembre 2008**. Elle a débouché sur une **nouvelle offre d'EDF** pour tenter de **contrer l'OPA que tente Mid American** (Warren Buffet) sur cette société énergétique américaine.

Rappel de la stratégie d'EDF aux USA

Les **USA** représentent le plus grand marché au monde, avec une **perspective de 240 GW de puissance à installer d'ici 2030**.

En matière de **nucléaire**, les **perspectives sont d'environ 10 à 15 GW (4 à 9 EPR) pour 2020 et 80 GW pour 2035**. Ce renouveau du nucléaire est porté par des **conditions économiques et politiques favorables**.

Lors de son **Conseil d'administration du 14 juin 2007**, EDF SA décidait de lancer un **programme de développement du nucléaire à l'international**, avec **4 pays cible** : les **USA**, la **Chine**, le **Royaume-Uni** et la **République Sud-Africaine**. L'**objectif** était d'être **investisseur dans ces pays et partenaire industriel**, c'est à dire **construire et exploiter des centrales nucléaires**.

Le **19 juillet 2007**, le **Conseil d'administration** approuvait un **projet de partenariat entre EDF et Constellation (USA)**, comprenant **trois niveaux** :

- la **création de la Joint Venture** (co-entreprise) 50/50 UNISTAR, avec l'objectif de construire au moins 4 EPR sur des terrains lui appartenant,
- la prise de participations d'EDF à 5% dans Constellation Energy, **pouvant aller jusqu'à 9,9%**, **l'action était alors à environ 90\$**,
- la définition d'une **méthode conjointe de revue et de sélection d'opportunités** d'investissements au Canada et aux USA.

Les événements des derniers mois

Le **31 juillet 2008**, le **Conseil d'administration d'EDF SA** décidait d'**accélérer la montée au capital dans Constellation Energy**, pour **atteindre un peu moins de 10%**. Seul le deuxième niveau de l'accord du 19 juillet 2007 n'a pas permis à EDF de porter sa participation au-delà de 10%. **L'action valait entre 60 et 70\$**.

Les choses se sont accélérées en septembre avec la **subite amplification de la crise financière**.

Il faut rappeler que **Constellation** est une entreprise qui a des activités de **production et de distribution d'électricité**, ainsi qu'une activité de **Trading** (négoce) qui représente 25% de son Chiffre d'Affaires.

Lorsque la crise s'amplifie et provoque en particulier la **faillite de la banque Lehman Brothers**, toutes les entreprises ayant une activité de Trading sont attaquées sur le marché financier. **Bien que peu exposée** à un quelconque risque du fait de son faible adossement à Lehman Brothers, **Constellation Energy n'est pas épargnée**.

Son action chute quasi instantanément jusqu'à **un peu moins de 15\$**. Les **agences de notation menacent de dégrader la note de la société**. La conséquence immédiate est un **fort risque de mise en «chapter eleven»** (faillite aux USA). Plus une société est mal notée, plus elle a de difficultés à accéder au crédit et plus celui-ci lui coûte cher.

A partir de là, pour aider la société en difficulté il faut lui **apporter des liquidités** qui permettront d'éviter la dégradation de leur note. C'est pour cela que le management d'EDF propose au **Conseil du 17 septembre 2008** de monter un peu plus au capital de Constellation, en lui apportant **500 M\$ supplémentaires** et marquant ainsi sa confiance dans la société. **Une des deux agences de notation, Standard & Poors accepte de ne pas dégrader sa note**, mais pas l'autre, Moody's.

C'est alors qu'intervient le prédateur **Warren Buffet (Mid American)**, sortant de sa poche **1 Md\$** et lançant une **OPA sur Constellation à 26\$ l'action**. Le **casse du siècle** commence à se profiler. **EDF réunit à nouveau son Conseil le 19 septembre** et propose, avec deux partenaires, KKR et TPG, de **lancer une contre offensive** en proposant à Constellation Energy **1 Md\$ de cash et 32 \$ par action**. Prférant «tenir que courir» le **CA de Constellation décide de continuer avec Mid American**. Le **15 octobre**, faute de trouver un partenaire financier ou industriel, **EDF SA annonce qu'il abandonne le projet de rachat de Constellation**, mais pas son engagement dans le nouveau nucléaire.

C'est dans cet esprit que le **Conseil d'administration du 20 novembre 2008** délibère sur la poursuite de l'activité d'**UNE** (Unistar Nuclear Energy). Celle-ci travaille aux plans réglementaire, technique et financier dans l'objectif de construire et d'exploiter **4 US EPR sur des sites dont elle est propriétaire**.

Dernière offensive d'EDF

L'**Assemblée générale des actionnaires de Constellation Energy** se tiendra le **23 décembre prochain**. Elle devra se prononcer sur la proposition de Warren Buffet (Mid American).

EDF propose à son **Conseil d'administration du 2 décembre** de lancer une **dernière tentative avant cette Assemblée générale**. Le Conseil autorise le PDG à adresser une **lettre au Conseil de Constellation** pour lui faire une ultime proposition. Elle consiste à **racheter, via une nouvelle Joint Venture, 50% des actifs de production nucléaire de Constellation pour un montant de 4,5 Md\$**. Elle contient un **apport en cash de 1 Md\$** et l'ouverture d'une **ligne de crédit de 2 Md\$ en échange d'actifs non nucléaire** pour chaque appel. **L'ensemble de l'offre d'EDF équivaut pour Constellation à un prix de 52 \$ par action**.

Par cette offre **EDF espère rouvrir des discussions avec Constellation Energy et ensuite emporter l'adhésion de ses actionnaires le 23 décembre**.



Interventions et positionnements de l'administrateur CFDT

Bien compliquée cette affaire. Partie d'une belle unanimité en juin et juillet 2007, les administrateurs d'EDF s'arrachent les cheveux depuis septembre 2008.

- Tout d'abord, il est **important de rappeler que la ligne stratégique d'EDF n'a en rien changé entre le 14 juin 2007 et le 2 décembre 2008**. Il s'agit de participer au développement du nucléaire à l'international en devenant partenaire industriel de sociétés énergétiques locales. Qu'EDF soit partie prenante de Constellation à hauteur de 10% de son capital ou propriétaire d'actifs nucléaires de Constellation via un co-entreprise (JV) n'est pas fondamentalement différent. **J'ai toujours veillé à ce que mes votes respectent cette continuité.**

- Ensuite, cette affaire montre qu'il est nécessaire de **mesurer toutes les conséquences des activités** d'une société avant de lancer un partenariat. L'activité Trading de Constellation avait été présentée un peu comme «la cerise sur le gâteau», or elle s'est avérée être le point faible de Constellation parce que trop importante (25% du Chiffre d'Affaires). **C'est le principal reproche que je peux faire au management d'EDF.**

- Troisièmement, elle met au grand jour le **pouvoir scandaleux qu'ont les organes de notation sur la vie des entreprises**. Il serait temps de les mettre sous contrôle car comment expliquer l'acharnement de Moodys à vouloir dégrader la note de Constellation, alors qu'il n'y avait apparemment plus de problème de liquidité. Dans un tel contexte, **j'estime qu'EDF se devait de voler au secours de Constellation**, autrement qu'avec la méthode discutable d'un Warren Buffet.

- Quatrièmement, il faut **faire la part des choses entre les sociétés Constellation et UNISTAR**. La composition de l'actionariat de la première peut n'avoir aucune conséquence sur les activités de la deuxième. Warren Buffet n'a t'il pas déclaré à la presse être intéressé par le renouveau du nucléaire aux USA qui est la raison d'être d'UNISTAR ? Il est donc **important que cette co-entreprise poursuive ses activités dans l'optique de construire et d'exploiter 4 EPR aux USA**. C'est la raison pour laquelle je l'ai approuvé lors du Conseil du 20 novembre dernier.

- Ensuite, il est **essentiel que les logiques industrielles et sociales l'emportent sur la logique financière**. Lorsque EDF a choisi de se lancer dans le développement du nucléaire à l'international, il s'agissait bien d'un **choix industriel** basé sur une filière de production peu émettrice de CO2, auquel était associé un **processus d'acquisition et de pérennité de compétences**. Il ne serait pour moi pas admissible de quitter le navire dès le premier coup de vent venu. Aux USA, il y a aujourd'hui une **centaine de personnes** qui travaillent sur le projet d'EDF, dont **18 agents détachés**. En tant qu'administrateur, **j'estime être aussi leur représentant**. Il faut ajouter les **salariés des partenaires** (AREVA, Bechtel ...) et **des sous-traitants** de Constellation qui **méritent eux aussi qu'EDF défende son projet**.

- Enfin, **EDF est, selon moi, obligé de faire une dernière tentative pour espérer obtenir l'adhésion des actionnaires de Constellation**. Si EDF ne fait rien, Warren Buffet a toutes les chances de l'emporter avec deux conséquences pour **EDF** : être **obligé de lui vendre 10% de Constellation**, selon les règles américaines en vigueur, à 26 \$ l'action alors qu'il les a achetées à environ 70 \$ en moyenne et **peut être devoir réorienter son projet** de développement du nucléaire aux USA. En lançant une contre offensive EDF peut, soit perdre et sa situation sera identique à la précédente, soit **gagner et pouvoir poursuivre plus sereinement son projet aux USA**, en ayant sauvé une situation patrimoniale fragilisée.

La logique industrielle est bonne. L'opportunité est là pour développer une filière que nos ingénieurs et techniciens ont appris à maîtriser. Reste que ce sont les actionnaires qui, une fois de plus, décideront. Il reste à espérer que le protectionnisme américain ne l'emportera pas sur les intérêts de Constellation et d'EDF. L'ensemble des raisons évoquées ci-dessus m'ont amené à approuver les propositions successives faites par le management d'EDF.



2 – ACOMPTE SUR DIVIDENDE : UN MANQUE À GAGNER DE 20 M€ POUR EDF

Ce point a été examiné lors de la séance du **20 novembre 2008**.

Après s'être assuré auprès des Commissaires aux comptes que cela est possible, le Président du Conseil propose de verser un **acompte sur dividende de 0,64 € par action** aux actionnaires d'EDF, soit au global 1,166 Md€ (Milliards d'euros).

Le montant est calculé en divisant par deux le dividende versé l'année précédente, qui était de 1,28 € par action. Son **principe** avait été adopté

lors du Conseil du 7 novembre 2007.

Quelques entreprises du CAC40 versent chaque année un acompte sur dividende à leurs actionnaires. C'est le cas de **Arcelor-Mittal, LVMH, Total, Unibail, Vallourec et Vinci**.

Cette année, deux sociétés du CAC40, dont l'État est actionnaire vont à leur tour adopter cette pratique. Il s'agit de **GDF Suez et France Telecom**.

Enfin, quelques groupes énergétiques européens (**Iberdrola, Endesa, Enel**) le font aussi.

Intervention et positionnement de l'administrateur CFDT

Sur le fond, il est normal que l'actionnaire reçoive un **dividende en retour des risques** qu'il accepte de prendre. Lorsque cet actionnaire est à 85% l'État, nous pouvons en plus supposer que **cet argent sera utilisé en faveur de l'intérêt général**.

Normalement, l'adoption du **dividende et son versement** ont lieu vers la **fin du semestre suivant l'année considérée**. Par exemple, le dividende 2008 devrait être versé vers la fin du premier semestre 2009, après que l'Assemblée Générale des actionnaires ait décidé de son niveau en mai. **Pour EDF ce niveau est fixé à 50% du résultat net courant** (résultat net auquel on soustrait les éléments exceptionnels de l'année).

L'an dernier, l'État a décidé de changer la règle en exigeant d'EDF un **acompte sur dividende** dont le montant est égal à la moitié du dividende versé l'année précédente. Malgré une opposition marquée en Conseil de novembre 2007, la décision avait été prise de verser cet acompte, avec **trois conséquences** importantes.

La première était l'**impact sur la trésorerie d'EDF**. En effet pour 2007, les actionnaires avaient reçu 100% du dividende dû au titre de 2006 (2,114 Md€) plus environ 50% dû au titre de 2007 (1 Md€), soit au total un peu plus de 3 Md€.

La deuxième portait sur le fait que **cette décision devenait irréversible**. C'est à dire que chaque année le Conseil d'administration d'EDF serait amené à accepter le versement de cet acompte.

La troisième est un **manque à gagner d'environ 20 M€ chaque année pour EDF**, à cause de l'absence de rendement financier sur une période de 6 mois environ (délai entre le versement de l'acompte et la date normale de versement). Ce **volant financier** pourrait être utilisé par l'entreprise soit en **investissements**, soit en **amélioration des rémunérations des salariés** du groupe.

Pour ces trois raisons **je m'étais opposé vigoureusement à ce versement**, qualifiant le principal actionnaire d'**État sans vergogne**.

Comme prévu, le **Conseil du 20 novembre 2008** a dû se prononcer sur un **nouvel acompte d'un montant de 1,166 Md€** (50% du dividende versé au titre de 2007). Le **problème est un peu différent cette année** puisqu'il n'y aura **pas d'impact sur la trésorerie d'EDF**, l'État percevant en 2008 50% du dividende au titre de 2007 et cet acompte (environ 50% au titre de 2008).

Sur la forme, cette exigence tombe dans un moment où les **négociations salariales** entre la branche patronale des IEG et les Organisations Syndicales sont **bloquées**. Les patrons, **EDF en tête, refusant d'admettre que l'inflation en 2008 a été une des plus fortes depuis de longues années**. Il y a donc, une fois encore, un **déséquilibre de traitement entre les salariés et les actionnaires**, toujours en faveur de ces derniers bien sûr.

Tout ceci m'a amené à voter contre le versement de cet acompte en développant trois arguments :

- **l'État se cale sur un argumentaire purement mathématique, il compte ses sous, et refuse d'indiquer le sens de cette demande,**
- **EDF pourrait utiliser le manque à gagner de 20 M€ pour investir dans la sûreté des installations hydrauliques ou dans l'amélioration de la disponibilité du parc nucléaire,**
- **Enfin, alors que l'État vient chercher un partie de la liquidité qui lui permettra de boucler son budget, il se refuse toujours à publier le décret qui permettrait aux salariés d'EDF d'avoir enfin accès à la participation.**



Prochain Conseil
le
**17 décembre
2008**